

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 25 JANVIER 2011

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	5
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 25 janvier 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 janvier 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT -

ETAIENT EXCUSES

Mme Annie-Claude POIRAT donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE BOALA » (BURKINA FASO)

N°03

La Ville de COGNAC par l'intermédiaire de son comité de jumelage a ardemment travaillé sur un accord tendant au rapprochement de notre ville et de celle de BOALA. L'acte de jumelage a été signé en novembre 2010.

Lors d'une visite à BOALA d'une délégation municipale composée notamment de Patrick SEDLACEK, de la présidente du comité de jumelage et de moi-même, de nombreux échanges ont eu lieu, qui ont fait apparaître des besoins matériels pour aider à la réhabilitation du dispensaire municipal. Les besoins sont estimés à 10 000 € correspondant à l'électrification du site à l'aide de panneaux solaires, la réfection des peintures et la construction d'un local permettant aux familles des malades de faire la cuisine et de stocker le matériel médical. La délégation a choisi comme prioritaires pour 2011 l'électrification du site et la réfection des peintures.

Cependant, l'éloignement géographique de BOALA rend plus complexe la teneur de ce soutien municipal dont l'intérêt est d'autant plus manifeste du fait de notre jumelage.

Le soutien à une association ayant une action dans cette ville, et permettant d'offrir des garanties de logistique matérielle, semble intéressant pour la Ville de COGNAC ; ce sont les garanties offertes par l'association des Amis de BOALA située à BLANQUEFORT (33).

Aussi et afin de soutenir l'aide humanitaire en faveur du Burkina Faso et de BOALA , je vous propose que la Ville de COGNAC s'associe à cet effort de solidarité, et de délibérer sur une proposition de subvention d'un montant de **3 000 €** en faveur de l'Association des amis de BOALA (antenne de COGNAC), tout en précisant que le soutien municipal devra s'inscrire dans le temps en considérant la partie santé comme prioritaire. Cette subvention s'intègre dans le dispositif de la coopération décentralisée et de l'aide au développement.

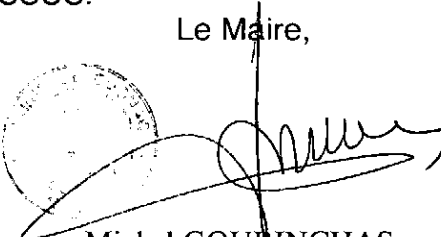
L'inscription budgétaire nécessaire sera reprise lors du Budget Primitif 2011 (dépenses 67-6745-0210 - recettes contributions directes au 73-7311-01).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur la subvention exceptionnelle à attribuer à l'Association « Les amis de BOALA ».

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Michel GOURINCHAS

